

Quels patients ?

Les patients autonomes.
 Les patients éloignés des centres de soins.
 Les patients dont le logement est inadapté temporairement à leur état de santé.
 Les femmes enceintes.
 Ne nécessitant pas de surveillance médicale.

Quelle durée ?

Jusqu'à 3 nuits consécutives sans acte médical.

✓ Inclus - ✗ Indisponible - + En option

CHAMBRE PARTICULIÈRE HÔTEL HOSPITALIER	Classic	Plus	Confort	Suite	Tarifs options
Wifi	✓	✓	✓	✓	
Coffre-fort	✓	✓	✓	✓	
Chambre spacieuse avec terrasse	✓	✓	✓	✓	
Machine à café Nespresso	✗	✓	✓	✓	
Télévision	✗	✓	✓	✓	
Téléphone (France vers fixes et mobiles)	✗	✓	✓	✓	(1)
Accompagnant	✓	✓	✓	✓	
Petit déjeuner	✓	✓	✓	✓	
Diner	✓	✓	✓	✓	
Petit déjeuner Plaisir*	+	✓	✓	✓	10€
Déjeuner Plaisir*	+	+	+	+	20€
Diner Plaisir*	+	+	+	✓	20€
Petit déjeuner accompagnant	+	+	+	✓	7€
Repas accompagnant	+	+	+	+	15€
Repas Plaisir accompagnant	+	+	+	+	20€
Mise à disposition set linge (<i>peignoir + chaussons + serviette</i>)	+	+	✓	✓	10€
Trousse de bienvenue (<i>dentifrice, brosse à dents, peigne, lingette, gel douche et shampoing</i>)**	+	+	✓	✓	15€
Corbeille de fruits de saison**	✗	✗	✗	+	7€
Bouteille d'eau	✗	✗	✓	✓	1€
Tarifs	95€	110€	140€	150€	

Le séjour en hôtellerie hospitalière peut être prescrit sur ordonnance. Il est pris en charge par l'assurance maladie à hauteur de 73€ la nuitée.

(1) Frais d'ouverture inclus dans les offres Plus, Confort et Suite avec 1h de communication puis 5 € la recharge d'1h.
 Frais d'ouverture 10€ avec 1h inclus et 5€ la recharge d'1h pour l'offre Classic.

* sous réserve de disponibilité.

** ces contenus peuvent varier en fonction des contraintes d'approvisionnement de nos fournisseurs.



CLINIQUE DES

côtes du rhône

OFFRE HÔTEL HOSPITALIER (2 / 2)

Chambres particulières sous réserve de disponibilité. La notion de jour s'entend de chaque date à laquelle le patient a été présent dans la structure. Le jour d'entrée et le jour de sortie comptent chacun pour une journée pleine.

Les tarifs s'entendent TTC (toute taxe comprise) et sont applicables par jour du 1er au dernier jour du séjour, jour de sortie inclus. Tarifs en vigueur au 1er janvier 2024.

Arrêté du 30 mai 2018 : « Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicité ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

J'opte pour la prestation :

Classic Plus Confort Suite

Le séjour en hôtellerie hospitalière peut être prescrit sur ordonnance. Il est pris en charge par l'assurance maladie à hauteur de 73€ la nuitée.

Fait à

Le/...../.....

Signature :